

Hydrargyrisme

de l'éclosion de procédés techniques raffinés, c'est l'empoisonnement causé par le mercure organique qui est la plus grande source d'inquiétude. Le mercure méthylique, en particulier, attaque le système nerveux central de façon irréversible et parfois mortelle. Les cas observés dans plusieurs pays méritent de retenir l'attention des spécialistes canadiens.

C'est en 1965 qu'un médecin japonais d'une usine de Minamata, petite ville située sur la côte ouest de Kyushu au sud du Japon, rapporta l'apparition d'une maladie non identifiée du système nerveux central. Bientôt, on découvrit qu'environ trente personnes avaient contracté la maladie, maintenant connue sous le nom de maladie de Minamata, au cours des trois années précédentes. Après des études intenses, on découvrit enfin qu'il s'agissait d'un désordre du système nerveux causé par l'empoisonnement dû au mercure méthylique.

Seuls les pêcheurs de Minamata et des alentours semblaient être atteints de la maladie. De toute évidence, les victimes étaient de gros consommateurs de poisson et de crustacés provenant de la baie de Minamata, renfermant des concentrations de mercure de 5 à 20 millièmes. La forte concentration de mercure décelée dans la boue de la baie de Minamata était directement due à la proximité d'une usine de produits plastiques fabriquant du chlorure de vinyl mélange inorganique à base de mercure utilisé comme catalyseur. On a fait contracter une maladie analogue à des chats en les nourrissant de poisson contaminé par du mercure méthylique.

Une autre épidémie de la maladie de Minamata s'est déclarée à Niigata, au Japon, en 1964 et en 1965. Il s'agissait d'une maladie pratiquement identique à celle dont étaient atteints les pêcheurs de Minamata. En décembre 1974, on avait identifié 798 cas de la maladie de Minamata au Japon et 107 personnes avaient succombé à cette maladie.

L'expérience japonaise est instructive pour le Canada car les Indiens du Canada chez qui on a trouvé de fortes concentrations de poison dans le sang sont comme les Japonais de Minamata de grands consommateurs de poissons. Or le poisson dans certaines eaux canadiennes contient de fortes doses de mercure. Toutefois les données fournies par le Japon ne sont pas aussi utiles que les études sur l'hydrargyrisme faites ailleurs car les concentrations sanguines des malades n'ont apparemment pas été établies au moment de l'intoxication.

Si le Japon et d'autres pays nous fournissent une documentation utile mais déconcertante pour notre propre expérience, la nôtre aussi est inquiétante. De vastes quantités de mercure ont été déversées dans les cours d'eau canadiens. De mai 1972 à avril 1975, de grandes compagnies de produits chimiques n'ont pu rendre compte de 65 p. 100 du mercure qu'elles avaient acheté. Une usine du Nord ouest du Québec a perdu de 7,437 à 11,248 tonnes de mercure au cours de cette période.

On a des preuves de la pollution par le mercure des cours d'eau canadiens depuis 1969, époque où l'on s'est aperçu que la Saskatchewan Nord ainsi que la Saint-Clair étaient contaminés. Une rivière contaminée peut mettre jusqu'à 70 ans pour se purifier par des moyens naturels, donc on trouvera du mercure méthylique dans nos cours d'eau pendant encore bien des années.

La concentration de mercure trouvée dans les poissons pêchés dans certains cours d'eau canadiens dépasse la limite de 5 millièmes qui est considérée comme acceptable par le gouvernement fédéral. En 1969, on a cité des cas de 10 millièmes dans la Saskatchewan-Sud, et depuis

lors on a mesuré des doses plusieurs fois supérieures à celle de 5 millièmes dans maints cours d'eau canadiens.

Les Indiens du Canada sont comme les pêcheurs japonais, de grands mangeurs de poissons. Si le taux de mercure dans le poisson consommé par ces Indiens dépassait un millionième, ce qui fut le cas dans certaines réserves indiennes, on dépasserait le seuil quotidien de toxicité de 0.03 mm de mercure méthylique.

● (1640)

C'est en 1970 qu'on a signalé pour la première fois des concentrations élevées de mercure dans le sang des Indiens du Canada; le taux maximal, 385 milliardièmes, a été découvert chez un Indien de la localité de White Dog dans le Nord-Ouest de l'Ontario. L'année suivante, on a constaté que des Indiens des localités de Matagami et de Miquelon, dans le Nord-Ouest du Québec, avaient des concentrations de mercure anormalement élevées dans le sang. Les autorités gouvernementales s'occupent de la contamination par le mercure depuis 1971, mais en juillet 1975 encore, on signalait des concentrations extrêmement élevées. Il n'y a pas lieu de s'étonner si on a reproché aux autorités gouvernementales d'avoir tâtonné et d'avoir été si lentes à prendre des mesures pour corriger la situation. Cela est en partie attribuable à l'absence de consensus sur ce qui constitue un diagnostic positif d'intoxication.

On reproche également aux autorités fédérales et provinciales leur attentisme. Aux yeux de l'opinion publique, la politique est d'attendre l'apparition des symptômes, avant d'admettre que les Canadiens sont intoxiqués par le mercure. Cette attitude est également attribuable à la mésestimation relativement au diagnostic, mais on a pris des mesures pour que les Indiens ne soient plus exposés aux méfaits du mercure; aussi, on a limité la pêche, on a fourni aux Indiens des poissons non-contaminés et entrepris des travaux de surveillance et de recherche sérieuse.

La majorité partie des aliments des Canadiens ne présente aucun danger de contamination par le mercure, mais il y a d'importantes exceptions. On a déjà mentionné un domaine considérablement contaminé par le mercure, soit les poissons des rivières des Anglais, Wabigoon et Bell, dans le Nord-Ouest de l'Ontario et au Québec, où, depuis toujours, les deux groupes d'indigènes dont on a parlé précédemment puisent leur alimentation. Une autre exception est l'espadon, dont la vente au Canada et aux États-Unis est toujours interdite, les taux de mercure étant supérieurs à 0.5 millionième. Les données publiées le confirment toutes. Un représentant d'Environnement Canada a indiqué, au début d'avril 1976, que les taux de mercure contenus dans l'espadon sont soumis à une surveillance constante et qu'ils se maintiennent à environ 0.9 millionième. Ce niveau ne s'est pas modifié au cours des cinq dernières années. Le responsable a en outre souligné qu'il ne devait pas se modifier, car le mercure des océans provient de sources «naturelles», alors que la pollution par le mercure, que l'on peut éviter, provient de sources humaines.

L'interdiction de la vente d'espadons au Canada après 1970 et l'interdiction simultanée des exportations d'espadons vers les États-Unis a eu de graves répercussions sur la province dont je suis originaire, la Nouvelle-Écosse, dont les pêcheurs attrapent presque la totalité des espadons capturés au Canada. En 1969, la valeur des prises atteignait 4 millions de dollars. Ce chiffre aurait été multiplié si les espadons avaient été exportés.

Du point de vue juridique et biologique, la situation est très claire. En moyenne, l'espadon contient le double de la